

RV N° 02/2018 - Conseils communautaires 2018 (janvier à juillet)

Statuts de la CCBI

La CCBI représentait les 4 communes au syndicat Morbihan Énergies en charge des questions d'électricité, d'éclairage public et des infrastructures de charge de véhicules électriques. Ce dernier a modifié ses statuts et, dorénavant, les communes adhèrent individuellement au syndicat. Les statuts de la CCBI ont donc été modifiés.

Le conseil communautaire

Recomposition du conseil communautaire suite à l'organisation d'élections municipales partielles à Locmaria

En raison de l'organisation d'élections municipales partielles à Locmaria suite à la démission de plusieurs élus, il a fallu recomposer le conseil communautaire. La répartition de droit commun fixe à 22 élus l'assemblée des élus communautaires (11 représentants pour la commune de Le Palais, 3 représentants pour la commune de Locmaria, 4 représentants pour la commune de Sauzon et 4 représentants pour la commune de Bangor).

Le conseil communautaire a fait le choix de reconduire la représentation actuelle (accord local) soit 11 représentants pour Palais, 4 Locmaria, 4 Sauzon et 4 pour Bangor.

Remplacement des postes vacants : 1^{er} vice-président, 3^{ème} vice-président et 5^{ème} vice-président

Ces élections municipales ont entraîné un renouvellement partiel du conseil communautaire. Le conseil communautaire avait la faculté de décider, soit de renouveler le bureau communautaire, soit de procéder à une élection pour pourvoir aux postes de vice-présidents vacants. Le choix s'est porté sur le remplacement des postes vacants.

Après avoir procédé aux élections, Hervé MICHET de la BAUME est élu 1^{er} vice-président, Camille LE FLOCH, 3^{ème} vice-président et Corinne TOULME, 5^{ème} vice-présidente.

Le bureau de la CCBI sera donc composé ainsi : F. LE GARS, président / H. MICHET de la BAUME, 1^{er} vice-président / J. LEMAIRE, 2nd vice-président / C. LE FLOCH, 3^{ème} vice-président / A. HUCHET, 4^{ème} vice-présidente / C. TOULME, 5^{ème} vice-présidente / M.-P. GALLEN, élue communautaire

Finances

Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Par une délibération en date du 27 novembre 2017, la communauté de communes a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2018. Désormais, l'ensemble de la fiscalité économique est perçu par la communauté de communes en lieu et place des communes. Cependant, cela ne représente pas une perte pour les communes, qui récupèrent ces montants à travers l'attribution de compensation. Pour l'année 2018, 62 372 € ont été versés à la commune de Bangor, 253 904 € à Palais, 21 691 € à Locmaria et 66 090 € à Sauzon.

De plus, la communauté de communes a institué une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 20 membres, 5 par commune. Elle devra se réunir au moins une fois avant le 30 septembre 2018 et élire son président et son vice-président.

Comptes administratifs 2017 et budgets 2018

Vous pouvez les consulter sur le site de la CCBI (www.ccbi.fr) ou dans nos bureaux à Haute Boulogne.

Plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2018/2021

Le conseil communautaire a validé le projet de plan pluriannuel d'investissements. Il peut être résumé ainsi :

	Estimation du coût total	Estimation de l'autofinancement de la CCBI
• Réhabilitation du complexe Arletty (salle de spectacle et restaurant scolaire)	1 498 369 €	311 134 €
• Réhabilitation du complexe sportif du Guerch	4 700 000 €	2 700 000 €
• Déploiement fibre optique Phase n° 1/tranche n° 2	505 965 €	505 965 €
• Déploiement fibre optique Phase n° 2	1 196 000 €	1 196 000 €
• Création d'une gare routière publique	540 000 €	162 000 €
• Création d'un « Espace nature »	100 000 €	50 000 €
• Gestion des eaux pluviales	230 000 €	230 000 €
• Renouvellement du parc de véhicules et d'engins	533 500 €	351 500 €
• Dépenses d'investissement courantes (hors parc roulant)	800 000 €	800 000 €
• Finalisation de l'aménagement de la zone d'activités économiques (ZAE) des Semis	298 900 €	- 48 100 €
• Travaux d'assainissement	1 200 000 €	900 000 €
• Travaux de réhabilitation de l'ISDND de Stang Huète	1 200 000 €	1 200 000 €

Études à mener : Reconversion du site du Grand phare / Immobilier d'entreprises / Aménagement de la zone d'activités économiques (ZAE) de Mérézelle n° 3 / Amélioration et faisabilité des circulations vélos.

Subventions et participations aux associations 2018

CPIE : 34 785 € / Amicale du personnel de la CCBI : 4 500 € / Office de tourisme de Belle-Île : 213 900 € / Info Sup Bretagne (forum des métiers) : 400 € / Entre dans la ronde : 3 000 € / Conservatoire botanique national de Brest : 5 000 € / Les tempestaires : 2 000 € / « L'île verte » : 3 150 € / « Promotion des bovins » : 5 700 € / Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire : 1 300 € / L'association « Forum des métiers - Pays d'Auray » – CIO : 400 € / GRECIA (Groupe d'études des invertébrés - Association de recherche du massif armoricain) : 6 000 €

Vote des taux d'imposition

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. Pour mémoire : Taxe d'habitation : 14,92 % / Taxe foncière (bâti) : 12,52 % / Taxe foncière (non bâti) : 28,74 % / Cotisation Foncière des Entreprises unique : 22,02%.

Parc de véhicules et d'engins mis à la réforme

Les services techniques ont procédé à l'audit du parc des véhicules et des engins de la communauté de communes dont la plupart ont plus de 15 ans et sont en mauvais état. Ces dernières années, et par souci d'économies, peu de véhicules ont été renouvelés, occasionnant beaucoup de pannes et d'immobilisations. Le bon état du parc roulant et des engins, qui comprend 12 attelages agricoles/BTP et 28 véhicules, est indispensable au travail des équipes de la communauté de communes et à la continuité du service public. Pour maintenir le parc dans un état de fonctionnement et de sécurité optimum et répondre aux exigences du nouveau contrôle technique qui est entré en vigueur à compter du 20 mai 2018 (hausse du nombre de points à vérifier), il a été établi un projet de renouvellement sur quatre années pour permettre de lisser l'effort financier. À l'issue de ce plan, les services fonctionneront avec 16 véhicules, soit 4 de moins qu'aujourd'hui, et avec 4 engins/attelages, soit 1 de moins.

Devenus obsolètes ou inutiles, un certain nombre de matériel et de véhicule ont été mis à la réforme et vendus aux enchères publiques. Il s'agit de : groupe électrogène 40KvA SDMO : 92,50 € / tracteur 103-54 Renault 1966VK56 : 4 601,00 € / enfonce pieux : 2 000,00 € / crapaudine grue auxiliaire : 250,00 € / bétonnière sur prise de force : 250,00 € / tracteur-épareuse : 6 714,75 € / 4x4 Land Rover : 9 017,65 €.

Développement économique

Zones d'activités économiques (ZAE) de Mérézelle et des Semis

Depuis le 1^{er} janvier 2018, du fait de la Loi NOTRe, la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de Belle-Île est devenue intercommunale.

Il reste des terrains à acquérir sur chaque zone. Le prix de vente du m² viabilisé pour la zone de Mérézelle à Palais est fixé à 40 € HT et à 28,50 € HT pour celle des Semis à Sauzon.

Sur la zone des Semis, les lots n° 3 et n° 9 d'une contenance de 1 000 m² ont été vendus au prix de 28 500 € chacun.

#êtejeuneàBelleîle#

La CCBI, au titre de sa compétence « développement économique » et « actions sociales d'intérêt communautaire », a déposé une fiche projet dans le cadre du programme LEADER du Pays d'Auray 2014-2020, « L'atout Jeunes, pour un territoire d'avenir et d'exception ».

Le projet, intitulé **#êtejeuneàBelleîle# : dynamiser les initiatives & soutenir l'accès à une vie socio-professionnelle épanouissante pour tous les jeunes**, vise à créer un programme d'actions sur les thématiques de l'emploi, du logement et de la mobilité des jeunes du territoire à partir d'une animation de territoire mobilisant des jeunes de 17 à 30 ans au sein d'un « comité jeunes ». Ce programme d'actions sera construit également par l'implication des partenaires locaux à l'échelle du pays intervenant sur ces thématiques.

La communauté de communes a sollicité une subvention européenne auprès du Fonds Européen Agricole de Développement Rural à hauteur de 80 % du montant total du projet (38 438,42 €), soit 30 750,74 €.

Partenariat avec la région Bretagne

Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a été approuvé le 13 décembre 2013. Les lois MAPTAM et NOTRe ont redéfini la répartition des compétences entre collectivités territoriales, notamment dans le domaine du développement économique en posant le principe d'une compétence exclusive des régions sur les aides aux entreprises et sur la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. Les EPCI ont, eux, une compétence exclusive sur l'immobilier d'entreprise.

La région Bretagne a conforté sa stratégie de développement économique dite « Glaz économie », élaborée dans le cadre d'une très large mobilisation des acteurs, en retenant quatre grandes ambitions : une économie productive renouvelée et compétitive / la création de valeur par la transition énergétique et écologique / un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies / une gouvernance de l'économie partagée, réactive et efficace, orientée vers l'entreprise.

Elle a, par ailleurs, arrêté des priorités pour le développement régional, organisées autour de deux logiques complémentaires : 11 filières économiques, d'une part, recouvrant les principaux secteurs structurants ou émergents en Bretagne, et 7 domaines d'innovation stratégiques, d'autre part, mettant en valeur les atouts technologiques, les forces en termes de recherche et d'innovation.

La région a fait le choix de construire une relation partenariale renouvelée et largement renforcée avec les 59 EPCI bretons existants. Les objectifs suivants ont été actés : harmoniser les politiques de la région et de l'EPCI dans le domaine du développement économique, dans l'intérêt des deux parties, en conformité avec leurs priorités communes et en compatibilité avec les orientations de la Stratégie Régionale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation pour la Bretagne (article 2 - volet stratégique) / s'accorder sur les dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et d'autoriser les EPCI à intervenir (article 3 - volet dispositifs d'accompagnement des entreprises) / organiser la mise en place d'un service public de l'accompagnement des entreprises SPAE sur le territoire communautaire (article 4 - volet organisationnel).

Création d'un dispositif d'aide économique « Pass' Commerce et Artisanat »

Le dispositif d'aide économique désigné comme « Pass' Commerce et Artisanat » permet de soutenir la création, la reprise et la modernisation des très petites entreprises commerciales et artisanales du territoire dont le siège social est localisé dans l'une des quatre communes de l'intercommunalité, (fiche du dispositif disponible à la CCBI). La CCBI fera appel aux chambres consulaires compétentes pour accompagner les entreprises et émettre des avis confidentiels et motivés sur la viabilité économique des projets présentés.

Déchets

Coopération avec le SYSEM

Le SYSEM (SYndicat de traitement des déchets du Sud Est Morbihan) et la CCBI partagent l'objectif commun d'assurer le maintien de l'activité de « tri-conditionnement des déchets recyclables issus des collectes sélectives » sur ou à

proximité immédiate de leur territoire tout en s'inscrivant dans l'esprit de mutualisation, de coopération et d'optimisation qui préside aux travaux de préparation du plan de prévention et de gestion des déchets de la région Bretagne.

Le centre de tri VENESYS situé à Vannes, par sa situation géographique, par ses capacités techniques et par le service qu'il rend apparaît comme l'outil qui permet de satisfaire cet objectif commun.

Aussi, dans le but de parvenir à la réalisation de cet objectif, les parties se sont rapprochées afin de coordonner leurs activités de tri et conditionnement des déchets recyclables issus des collectes sélectives organisées sur leur territoire et de réfléchir aux conditions concrètes de leur coopération.

Une convention de coopération est signée avec le SYSEM pour un prix maximum de 180 € HT/tonne, à compter du 1^{er} juin 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020 (reconductible deux fois un an).

La reprise des déchets diffus spécifiques

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement. Ces déchets font partie des déchets dangereux. Les particuliers doivent les déposer en déchèterie.

L'agrément de la société Éco-DDS, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des Déchets Diffus Spécifiques des ménages en déchèterie et leur traitement à l'échelle nationale a été renouvelé pour l'année 2018, aussi un avenant à la convention permettant d'obtenir des soutiens financiers de Eco-DDS a été signé.

Extension de l'ISDND (centre d'enfouissement à Chubiquer) de Stang Huète

Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter et d'établissement de servitudes d'utilité publique dans un rayon de 200 mètres a été déposé fin 2016 auprès de l'État. Une enquête publique a été menée et les conclusions du commissaire enquêteur rendues. La CCBI tiendra compte des recommandations formulées concernant principalement une meilleure intégration paysagère du site, ainsi qu'une prévention active des envols et autres nuisances sonores.

Guide de collecte

Le guide de collecte définissant les modalités de collecte des différentes catégories de déchets a été validé. Il entrera en vigueur à compter de sa publication et est consultable à la communauté de communes et sur son site Internet.

Marchés publics

Le marché public relatif à la collecte des ordures ménagères et à l'exploitation du site de Stang Huète doit être renouvelé : il arrive à échéance le 31 décembre 2018. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Le marché est divisé en trois lots. Le choix des élus s'est porté sur : Lot 1 - Collecte des conteneurs d'apport volontaire : SUEZ / Lot 2 - Collecte des bacs roulants : COVED / Lot 3 - Exploitation du site de Stang Huète : COVED

Le marché public relatif au transport et traitement des déchets ménagers arrive à échéance également le 31 décembre 2018. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Le marché a été divisé en quatre lots. Le choix des élus s'est porté sur : Lot 1 - Transport et traitement du tout-venant et du bois issus de la déchèterie : SUEZ / Lot 2 - Transport et recyclage des déchets issus de la collecte et de la déchèterie : COVED / Lot 3 - Transport et co-compostage des déchets verts broyés issus de la déchèterie : SUEZ / Lot 4 - Transport et traitement des déchets diffus spécifiques (hors Eco-DDS) issus de la déchèterie : TRIADIS

Assainissement

Redevance et pénalités

Le tarif du contrôle obligatoire de conformité de branchement dans le cadre d'une vente est fixé à 180 € HT, soit 198 € TTC facturés au propriétaire vendeur. Il s'agit d'un nouveau tarif qui s'applique pour tous les contrôles obligatoires réalisés pour les ventes intervenant à compter du 1^{er} janvier 2018.

En cas de branchement non conforme, une pénalité (non soumise à TVA) et égale à 50 % du montant TTC de la redevance annuelle acquittée en année n-1 sera demandée au nouveau propriétaire de l'immeuble.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Afin d'asseoir de manière durable la capacité d'investissement du service d'assainissement communautaire, la participation pour le financement de l'assainissement collectif a été créée.

Cette participation est pourra être exigée pour l'ensemble des demandes ou les constats de raccordement de constructions sauf dossiers d'autorisation déposés avant le 1^{er} juillet 2012 qui restent sous le régime de l'ancienne participation (PRE). Le montant de la PFAC est fixé à 1 800 € par branchement quelle que soit la surface et la destination des travaux, installations et aménagements, sauf cas particuliers.

Aérodrome : Responsabilité civile exploitant

En 2018 comme en 2013, la communauté de communes a fait le choix d'adhérer au groupement de commandes entre des exploitants d'aéroport, membres de l'Union des Aéroports Français, afin de souscrire son assurance responsabilité civile exploitant d'aérodrome.

Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) : Convention cadre

Créé par décret en 2009, l'Établissement Public Foncier d'État dénommé « EPF Bretagne » a pour vocation d'accompagner et de préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

La collectivité et l'EPF ont donc convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à faciliter la réalisation des projets communaux et intercommunaux répondant à des critères de développement durable et de mixité (sociale, fonctionnelle, générationnelle, etc.) qu'ils partagent. Cette association se matérialise sous la forme d'une convention qui définit les engagements de chaque partie, les missions confiées à l'EPF et les conditions d'exercice de ces missions.

Salle Arletty

Programmation

La salle a accueilli le vendredi 1^{er} juin 2018 : « MISS ALASKA USA », théâtre documentaire, produit par la compagnie « Lieux-Dits Scénographies », compagnie de spectacle vivant créée en 2010. Miss Alaska USA, créée en 2017, réunit Maïna MADEC, auteure et comédienne, et Camille RIQUIER scénographe et éclairagiste.

Entre écriture contemporaine, matière documentaire et tableaux visuels, ce spectacle explore durant une heure la relation entre territoire et identité. Le thème abordé est la disparition d'une île en Alaska en raison du réchauffement.

Utilisation et stockage d'un piano

L'association « Festival Lyrique international de Belle-Île-en-Mer » a acquis en 2017 un piano de concert demi-queue d'une valeur de 24 000 €. L'ambition de l'association est de permettre un usage de cet instrument pour la salle Arletty et pour l'île en général, notamment lors du festival lyrique. Elle a ainsi formulé une demande d'occupation de la salle Arletty qui a été acceptée par le conseil communautaire.

Eau

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents : les recettes des agences de l'eau vont diminuer. Ces décisions ont un impact budgétaire considérable. Le montant des aides de l'Agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25 % par rapport au programme précédent, soit une perte de 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne auquel la Communauté de Communes de Belle-Île appartient. Disposer de ressources en eau, en quantité comme en qualité, conditionne le développement futur de nos territoires.

Or, une baisse du budget de 25 % ne permettra pas de répondre correctement aux besoins. Dans ce contexte, le comité de bassin réuni le 26 avril a adopté une motion. Les élus communautaires, à l'unanimité, ont adhéré à la motion du comité de bassin Loire-Bretagne. Un courrier a été adressé au Premier ministre et au ministre de la transition écologique et solidaire.

SISE

Le service intercommunal de l'Information Sociale et de l'Emploi réalise des missions qui, pour partie, relève de la compétence optionnelle « Maison de Service Au Public » (MSAP).

À ce titre, le SISE peut solliciter une subvention auprès du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) à hauteur de 25 % des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel de la MSAP. Cette contribution de l'État plafonnée à 15 000 € est doublée à parité par le Fonds Inter-Opérateur (FIO).

Transports publics : Nouvelle gare routière

Afin de répondre aux défis des mobilités internes dans l'île et aux enjeux de développement du transport public, la communauté de communes porte un projet de gare routière à l'espace Charles de Gaulle à Le Palais. Cette infrastructure sera calibrée pour recevoir tous les usagers du bus public. Son coût est estimé à 531 550 € HT toutes dépenses confondues (travaux et études). La région Bretagne apporte son soutien au projet à hauteur de 280 000 € HT, soit 53 % de son coût total, l'État à hauteur de 145 240 € HT, soit 27 %.

Restaurant scolaire

Les tarifs du ticket de restauration scolaire, pour l'année scolaire 2018/2019 sont fixés comme suit : Ticket allergie : 1,55 € / Ticket maternelle : 2,40 € / Ticket primaire : 3,10 € / Ticket collègue : 3,25 €

Dérogation au repos dominical

La Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a étendu les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche.

L'union des commerçants palantins (UCP) a sollicité de la commune de Palais, une dérogation au repos dominical pour les commerces de détail autres que les commerces de détail alimentaire, pour 12 dates au titre de l'année 2019. Le conseil communautaire a donné un avis favorable.

Contrat de partenariat du Pays d'Auray 2014-2017 : Révision

Le contrat de partenariat Europe/Région Bretagne/Pays d'Auray vise à accompagner à l'échelle du Pays la réalisation d'actions répondant à des priorités stratégiques régionale et locale. Il a été signé pour la période 2014-2020. Au terme des 3 premières années, une révision a permis de réévaluer les axes et priorités. Cette révision devrait permettre à la CCBI de solliciter un accompagnement financier sur les projets comme celui de la nouvelle gare routière, la rénovation du complexe sportif du Gouerch, l'avenir du site du Grand phare, ...

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr : Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques. L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr

